

EXTRAIT:



Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : JP. ABELIN, M. LAVRARD, J. MELQUIOND, P. MIS, AF. BOURAT, M. BEN EMBAREK, F. BRAUD, G. MAUDUIT, B. ROUSSENQUE, D. BEAUDEUX, JC. GAILLARD, JP. MEUNIER, G. MESLEM, E. PHILIPPONNEAU, N. CASSAN FAUX, A. BEN DJILLALI, F. BRAILLARD, Y. ERGÜL, H. PREHER, K. WEINLAND, P. BARAUDON, F. MERY, Y. GANIVELLE, L. BRARD, C. PAILLER, S. LANSARI CAPRAZ, D. CROCHARD.

POUVOIRS (10) :

C. FARINEAU mandante a pour mandataire JP. ABELIN
J. DUMAS mandant a pour mandataire M. LAVRARD
E. AZIHARI mandante a pour mandataire J. MELQUIOND
L. RABUSSIÉ mandante a pour mandataire G. MAUDUIT
T. BAUDIN mandant a pour mandataire P. MIS
E. FARHAT mandante a pour mandataire AF. BOURAT
C. HUMBLOT mandante a pour mandataire M. BEN EMBAREK
M. MONTASSIER mandante a pour mandataire F. BRAUD
G. MICHAUD mandant a pour mandataire F. MERY
E. AUDEBERT mandant a pour mandataire L. BRARD

EXCUSE (2) :

M. METAIS, A. LAURENDEAU

Nom du secrétaire de séance : Yasin ERGÜL

RAPPORTEUR : Madame Anne-Florence BOURAT

OBJET : Opération d'amélioration de la performance énergétique, de mise en accessibilité et de réhabilitation du groupe scolaire Lavoisier - Avenants 1 aux marchés de travaux notifiés le 9 juin 2017

Par délibération en date du 15 décembre 2016, le conseil municipal a décidé de lancer l'opération de réhabilitation de l'école primaire Lavoisier, en créant une autorisation de programme, votant les crédits de paiement sur trois exercices budgétaires.

Pour mémoire, cette opération globale vise à :

- renforcer la performance énergétique du bâti : isolation par l'extérieur, remplacement des menuiseries*
- réaliser la mise en accessibilité de l'école, et procéder aux réhabilitations nécessaires (sanitaires, aménagements de fonctionnement, évolution de la réglementation incendie)*

en 3 phases :

- école élémentaire : de juin 2017 à février 2018*
- école maternelle : de février à août 2018*
- restaurant scolaire : été 2019*

Après attribution des marchés, il apparaît un coût d'opération de 2 030 000 €

Des ajustements techniques de chantier s'avèrent nécessaires pour les lots n° 1 et 5 :

Objet de l'avenant n°1 au lot 1 : Plus-value suite à la modification des dimensions de la cage d'ascenseur et à l'obligation de réaliser un enduit de sous couche pour l'isolation thermique extérieure :

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal

du 1er février 2018

n°19

page 2/2

- *Lot 1 : Gros-oeuvre - flochage – Entreprise ROBIN BARBOTIN.*
 - *Montant TTC initial : 221 848,33 €*
 - *Avenant n°1 : 6 499,45 €*
 - *Nouveau montant TTC : 228 347,78 €**Soit une augmentation de 2,93 %.*

Objet de l'avenant n°1 au lot 5 : Plus-value suite au remplacement de la baie de brassage informatique devenue nécessaire :

- *Lot 5 : CVC (chauffage ventilation et climatisation) – CFA/CFO (installations électriques) – Entreprise SPIE OUEST CENTRE*
 - *Montant TTC initial : 340 857,60 €*
 - *Avenant n°1 : 3 080,89 €*
 - *Nouveau montant TTC : 343 938,49 €**Soit une augmentation de 0,90 %.*

VU l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux autorisations de programme et crédits de paiement,

VU l'arrêté n° P/2016/200702/BAFE notifiant à la commune le montant de la subvention,

VU l'article L 2122-21-1 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le maire à signer les marchés avant l'engagement de la procédure, sur délégation du conseil municipal ainsi que des réponses du Département et de l'Etat venant diminuer par leur cofinancements le montant de la charge pour la collectivité,

VU la délibération n°2 du conseil municipal du 9 novembre 2017 relative à l'opération d'amélioration de la performance énergétique, de mise en accessibilité et de réhabilitation – Avenant n°1 au marché de travaux notifié le 9 janvier.

CONSIDERANT la nécessité de prendre en compte les ajustements techniques de chantier pour permettre la poursuite des travaux,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'autoriser le maire ou son représentant à signer les avenants de travaux supplémentaires

UNANIMITÉ

Certifiée exécutoire

Par le maire de CHATELLERAULT

Publié à la mairie, le - 2 FEV 2018

Pour ampliation,

Pour le maire et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER



Acquitté en PREFECTURE le: 02/02/2018